

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 18/09/2018 Date de révision : 18/09/2018 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange

Nom du produit : Krown Quick Shine

Autres Moyens d'identification : MD77

1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage reccomandé : Automobile

Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

1.3. Fournisseur

Krown Rust Control
35 MAGNUM DRIVE

LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA

T (905) 939-8750

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

SECTION 2: Classification des Dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-CA)

Liquides inflammables, Catégorie 2

Corrision cutanée/irritation, Catégorie 2

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Seule exposition, Catégorie 3, Narcose

H336

Texte complet des classes de dangers (H): voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA)





Mention d'avertissement (SGH-CA) : Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de Prudence (SGH-CA) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant...

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

18/09/2018 FR (français) Page 1

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser un moyen autre que de l'eau pour éteindre.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification

: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une dermatite et une délipidation de la peau.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
n-Heptane	Heptane (n-) / Heptane / Normal heptane / Heptane, n- / HEPTANE	(CAS-No.) 142-82-5	30 - 50	Liq.Flam 2, H225 Irrit Cutanée. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aigu Aquatique 1, H400 Chronique Aquatique 1, H410
Siloxanes et Silicones, diméthyle, [[[3-[(2-aminoethyl)amino]propyl]dimetho xysilyl]oxy]-terminé	Siloxane, diméthyl, 3-(2-aminoethyl)- aminopropyl dimethoxysilyloxy- terminé / Amodimethicone / AMODIMETHICONE / Aminoethylaminopropyl siloxane/dimethylsiloxane copolymer / Dimethoxysilyl ethylenediaminopropyl dimethicone / Siloxanes and silicones, diméthyl, [[[3-[(2- aminoethyl)amino]propyl]dimethoxysi lyl]oxy]-terminé	(CAS-No.) 71750-80-6	10 - 30	Irrit Cutanée. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319
Alcanes, C10-13-iso-	C10-13 Isoparaffine / C10-13 ISOPARAFFINE / Soltrol 130 / Isoalcanes, C10-13	(CAS-No.) 68551-17-7	10 - 20	Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

SECTION 4: Mesures de premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation

Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement

respirer.

Mesures de premiers secours après contact

cutanée

: Laver abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Mesures de premiers secours après contact oculaire

: Rincer les yeux avec de l'eau par mesure de précaution.

Mesures de premiers après ingestion

: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Mesures de premiers secours général

: En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact cutanée : Irritation.

4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement : Non applicable.

SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié : L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.

18/09/2018 FR (français) 2/8

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées : N'est pas déterminé.

5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Risque d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Risques spécifiques posés par le produit chimique

Instructions de lutte contre l'incendie

: Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'inflammation si cela est faisable sans danger.

Combattre le feu à distance de sécurité et d'un endroit protégé.

Protection pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Pour le confinement

: Récupérer les déversements.

Méthodes de nettoyage

En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou

dans les eaux du domaine public.

Autres Informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: " Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

SECTION 7: Manipulation et l'Entrposage

Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre le conteneur et l'équipement de réception. Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient. Utiliser un équipement antidéflagrant.

Mesures d'hygiène

: Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

Mesures techniques

: Mettre à la terre le conteneur et l'équipement de réception

Conditions D'entreposage

Garder sous clef. Entrposer dans un endroit bien aéré. Maintenir le récipient bien fermé. Garder au frais.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

Les Paramètres de Contrôle

n-Heptane (142-82-5)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	400 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	500 ppm
Canada (Québec)	STEV (mg/m³)	2050 mg/m³
Canada (Québec)	STEV (ppm)	500 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m³)	1640 mg/m³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m³)	2050 mg/m³
Alberta	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m³)	1640 mg/m³
Alberta	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	400 ppm

18/09/2018 FR (français) 3/8

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Utiliser des outils à main anti-étincelles. Veiller à

une ventilation adéquate au poste de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

3.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection Respiratoire:

[En cas de ventilation insuffisante] porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Visqueux. Émulsion.

Couleur : blanc Odeur : légère

Seuil Ofactif : Aucune données disponibles pH : Aucune données disponibles

Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) : 2.8

Taux d'évaporation relatif (éther=1) : Aucune données disponibles

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : -4 °C
Point D'ébullition : 208 °F

Point D'éclair : 25 °F creuset fermé

Température D'auto-inflammation : Aucune données disponibles
Température de décomposition : Aucune données disponibles

Flammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C : Aucune données disponibles

Densité Relative : 1.001

Solubilité : Moyennement solubles dans l'eau.

Log Pow : Aucune données disponibles

Viscosité, cinématique : Aucune données disponibles

Viscosité, dynamique : 60 - 1000 cP

Limites d'explosivités : Aucune données disponibles

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 75% (calculé par CARB titre 2)

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Le chauffage peut provoquer un incendie. Stabilité Chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses : Aucunes réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Pas de flammes, pas d'étincelles. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Matières incompatibles : Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.

Produits de Décomposition Dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and

CO2).

18/09/2018 FR (français) 4/8

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11: Renseignements Toxologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée) : N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation) : N'est pas classé

n-Heptane (142-82-5)	
LD50 cutané lapin	3000 mg/kg
LC50 inhalation rat (mg/l)	103 g/m³ (Durée d'exposition: 4 h)

Corrosion / Irritation Cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésion/Irritation Oculaire Grave : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée : N'est pas classé
Mutagénicité des cellules germinales : N'est pas classé
Cancérogénicité : N'est pas classé

La Toxicité pour la Reproduction : N'est pas classé

STOT-seule exposition : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

STOT- exposition répétées : N'est pas classé

Danger D'aspiration : N'est pas classé

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

SECTION 12: Information Écologique

12.1. Toxicité

Écologie - générale : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique : N'est pas classé

-Heptane (142-82-5)			
LC50 poisson 1	375 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: poisson cichlidé)		
Log Pow	4.66		

12.2. Persistance et Dégradabilité

Krown Quick Shine	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Krown Quick Shine		
Potentiel de bioaccumulation N'est pas établi.		
n-Heptane (142-82-5)		
Log Pow	4.66	

12.4. Mobilité dans le Sol

Krown Quick Shine		
Écologie - sol	N'est pas établi.	
n-Heptane (142-82-5)		
Log Pow	4.66	

12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone : N'est pas classé. Effet sur le réchauffement climatique : N'est pas établi.

SECTION 13: Considérations D'élimination

13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur.

18/09/2018 FR (français) 5/8

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations relatives à l'élimination des :

produits / emballages

Informations supplémentaires

: Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

SECTION 14: Informations relatives au Transport

14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD) : UN1206

Groupe d'emballage : II - Danger moyen

TDG Classes de danger primaires : 3 - Classe 3 - Liquides Inflammables

Description du document de transport : UN1206 HEPTANES, 3, II

Désignation officielle de transport (transport des : HEPTANES

marchandises dangereuses)

Étiquettes de danger (TMD) : 3 - Liquides Inflammables



: 1 L

Indice de limite d'explosivité et de quantité

limitée

Quantités exceptées (TMD) : E2 Indice de véhicule routier de passagers ou : 5 L

véhicule ferroviaire de passagers

Polluant marin

: Oui (IMDG seulement)



14.2. Information de Transport/DOT

Ministère des Transports

DOT NA no. : UN1206 UN-No.(DOT) : 1206

Groupe d'emballage (DOT) : II - Danger moyen

Description du document de transport : UN1206 Heptanes, 3, II

Désignation officielle de transport (DOT) : Heptanes

Contient une déclaration de sélection de zone

(DOT)

Classe (DOT) : 3 - Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120

Division (DOT) : 3

Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquides Inflammables



Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui



18/09/2018 FR (français) 6/8

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

DOT Provisions spéciaux (49 CFR 172.102) : IB2 - Autorisé IBCs: Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Exigence supplémentaire: Seulement les liquides ayant une pression de vapeur

inférieure ou égal à 110 kPa à 50 C (1.1 bar à 122 F), or 130 kPa à 55 C (1.3 bar àt 131 F) sont

autorisé.

T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normale...... 178.275(d)(3)

TP1 - Le taux de remplissage maximal ne doit pas dépasser le degré de remplissage déterminé par les points suivants: Degré de remplissage = 97 / (1 + a (tr - tf)) Lorsque: tr est la température maximale moyenne au volume pendant le transport et tf est la température en

degrés celsius du liquide pendant le remplissage.

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 150
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx) : 202
DOT Emballage en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242
DOT Limites de quantité Avion de passagers / : 5 L

ferroviaire

(49 CFR 173.27)

DOT Quantité limitée seulement aéronef cargo

(49 CFR 175.75)

Emplacement de l'arrimage des navires DOT

: B - (i) Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un cargo et sur un bateau à passagers transportant un nombre de passagers limité à la plus grande des 25 passagers, ou un passager par 3 m de la longueur de tout du navire; et ii) «Sur le pont seulement» sur les navires à passagers dans lesquels le nombre de passagers spécifié au paragraphe k) (2) (i) de

la présente section est dépassé.

Emergency Response Guide (ERG) Numéro : 128

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

: 60 L

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

UN-No. (IMDG) : 1206
Désignation officielle de transport (IMDG) : HEPTANES

Transport document description (IMDG) : UN 1206 HEPTANES, 3, II, POLLUANT MARINE

Classe (IMDG) : 3 - Liquides Inflammables

Groupe d'emballage (IMDG) : II - substances présentant un danger moyen

IATA

UN-No. (IATA) : 1206
Désignation officielle de transport (IATA) : Heptanes

Description du document de transport (IATA) : UN 1206 Heptanes, 3, II

Classe (IATA) : 3 - Liquides Inflammables

Groupe d'emballage (IATA) : II - danger moyen

SECTION 15: Information Réglementaire

15.1. Réglementation Nationales

Alcanes, C10-13-iso- (68551-17-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

n-Heptane (142-82-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

Siloxanes et Silicones, dimethyl, [[[3-[(2-aminoethyl)amino]propyl]dimethoxysilyl]oxy]-terminé(71750-80-6)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

15.2 Réglementation Internationales

Alcanes, C10-13-iso- (68551-17-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

18/09/2018 FR (français) 7/8

Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

n-Heptane (142-82-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)

Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Siloxanes et Silicones, dimethyl, [[[3-[(2-aminoethyl)amino]propyl]dimethoxysilyl]oxy]-terminé (71750-80-6)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)

Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)

Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)

Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)

Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)

Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

SECTION 16: Autres Informations

 Date d'émission
 : 18/09/2018

 Date de révision
 : 18/09/2018

Autres Informations

: CLAUSE DE NON-RESPONSIBILITÉ Les renseignements présentées dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Auncune garantie expresse ou implicite n'est emise concernant l'exactitude de ces données ou les resultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables.

Texte complet des Phrases-H:

·	to complet deat i mades in.			
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
	H315	Provoque une irritation cutanée.		
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.		
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		

SDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété soécifique du produit.

18/09/2018 FR (français) 8/8